

Contrat ANS – contrat d'adhésion aux services de l'Agence du numérique en santé relatifs aux moyens d'identification électronique pour le service d'aide à domicile de Courseulles sur Mer

LA PRESIDENTE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu les articles R 123-21 et R. 123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Président du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la proposition de l'Agence du numérique en santé, 2-10 Rue d'Oradour-sur-Glane 75015 Paris

DECIDE DE SIGNER le contrat d'adhésion aux services de l'Agence du numérique en santé relatifs aux moyens d'identification électronique pour le service d'aide à domicile de Courseulles sur Mer à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée initiale d'un an. Au terme de cette durée le contrat est automatiquement renouvelé par tacite reconduction pour des périodes successives de 12 mois.

DECIDE D'INSERER la présente décision au registre des délibérations du Conseil d'Administration et d'en rendre compte au Conseil d'Administration.

Fait à COURSEULLES S/MER, le 28 décembre 2023

Signé le 28 décembre 2023

Publié le

LA PRESIDENTE DU CCAS

Anne-Marie PHILIPPEAUX

